



PLAN D'ACTIONS V5 CENTRE DE GESTION

A compléter par le CDG lors de l'instruction du projet en accord avec le FIPHP. Renseigner exclusivement les cases en violet.
Les montants sollicités par le CDG pour chaque axe ne sont pas fongibles dans un autre axe.

Centre de gestion de la FPT :	Centre de gestion
SIRET :	28760002700042
Nombre de collectivités affiliées obligatoires :	1 232
Effectif des collectivités affiliées obligatoires :	15 662
Nombre de collectivités affiliées volontaires :	4
Effectif des collectivités affiliées volontaires :	714
Nombre total de collectivités :	1 236
Effectif total des collectivités :	16 376

Plan d'actions quadriennal	Commentaires	A compléter par le CDG	Financement demandé au FIPHP	Répartition
1 Communiquer sur le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap				Cet axe ne peut dépasser 10% du montant total.
1.1 Informer et sensibiliser sur la politique handicap	Inscrire le nombre de 1/2 journées pour l'ensemble des sessions prévues pour l'axe 1.1	11	8 250 €	
1.2 Accompagner les collectivités dans leurs démarches auprès du FIPHP : déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) et saisie des aides sur la plateforme.	Inscrire le nombre de collectivités accompagnées prévues pour l'axe 1.2	100		
	Inscrire le montant sollicité pour l'ensemble des collectivités accompagnées prévues de l'axe 1.2	30 000,00 €	30 000 €	
		Total axe 1 :	38 250 €	9,85%
2 Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés (TH) dans la fonction publique				
2.1 Favoriser l'employabilité.	Inscrire le nombre d'agents du service d'interim	2	2 000 €	
	Inscrire le nombre de demandeurs d'emploi	4	4 000 €	
2.2 Favoriser et accroître l'emploi pérenne.	Inscrire le nombre d'apprentis	2	4 000 €	
	Inscrire le nombre d'agents du service d'interim	2	4 000 €	
	Inscrire le nombre de demandeurs d'emploi	2	4 000 €	
		Total axe 2 :	18 000 €	4,64%
3 Favoriser le maintien dans l'emploi				Cet axe ne peut dépasser 50% du montant total.
	Inscrire le nombre d'accompagnements sociaux	10	3 000 €	
Réaliser des études de poste et des accompagnements sociaux ou au maintien dans l'emploi.	Inscrire le nombre d'études de poste	114	171 000 €	
	Inscrire le nombre d'accompagnements au maintien dans l'emploi	10	20 000 €	
		Total axe 3 :	194 000 €	49,97%
4 Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique				
Accompagner les employeurs, les candidats et les apprentis BOE tout au long de la formation.	Inscrire le nombre d'apprentis recrutés	12	102 000 €	26,27%
		Total axe 4 :	102 000 €	26,27%
5 Action spécifique (axe optionnel)				Cet axe ne peut dépasser 10% du montant total.
Nommer l'action retenue dans l'Annexe 1 Projet : décrire son objectif, ses modalités organisationnelles, administratives, financières, les résultats attendus, les indicateurs qui permettront de l'évaluer.	Inscrire ici le montant demandé au FIPHP pour l'action spécifique	36 000,00 €	36 000 €	9,27%
		Total axe 5 :	36 000 €	9,27%
TOTAL GLOBAL :			388 250 €	100,00%